

Règlement du concours photo - 80 ans des GR®

À l'occasion des **80 ans des GR®**, la FFRandonnée Morbihan organise un concours photo destiné à mettre en valeur les sentiers de **Grande Randonnée® (GR®)** et **GR® de Pays** du Morbihan.

Conditions de participation

- Le concours est ouvert du **1er novembre 2026 au 15 avril 2027**.
- Les photos doivent avoir été prises entre le **1er novembre 2026 et le 15 avril 2027** sur un **GR® ou un GR® de Pays du Morbihan**.
- Chaque participant peut transmettre **3 photos maximum**.
- Les photographies doivent être l'œuvre personnelle du participant.
- Les retouches légères (luminosité, contraste, recadrage) sont autorisées.
- Les photomontages ne sont pas acceptés.

Lors de l'envoi, le participant devra obligatoirement préciser :

- le lieu de prise de vue ;
- la date de la photographie ;
- ses coordonnées complètes.

Envoi des photos

Les photos devront être transmises au format numérique avant le **15 avril 2027** selon les modalités précisées par l'organisateur.

Sélection et vote

- À l'issue du concours, un jury réalisera une présélection des clichés reçus.
- Les licenciés de la FFRandonnée Morbihan seront ensuite invités à voter pour désigner leurs photos favorites.

Exposition et récompenses

- Les **10 photos finalistes** seront exposées lors des festivités des **80 ans des GR®**, organisées les **21, 22 et 23 mai 2027**.
- De **nombreux lots** seront attribués aux lauréats grâce au soutien des partenaires de l'événement.

Droit à l'image et autorisations

Les participants certifient être les auteurs des photographies présentées et disposer des autorisations nécessaires pour toute personne identifiable sur les clichés.

Utilisation des photographies

Les participants autorisent gracieusement la FFRandonnée Morbihan à utiliser les photos transmises dans le cadre de la promotion du concours, de l'événement des 80 ans des GR® et de ses actions de communication (site internet, réseaux sociaux, publications, expositions), avec mention du nom du photographe.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.